

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle de réception de la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Alain LEFEUVRE, Maire.

### Étaient présents :

Mesdames, Nathalie GUILBERT, Dominique MAILLET, Annick PIEDERRIERE, Fabienne SAVATIER  
Messieurs Alain LEFEUVRE, Didier GUERIN, Patrick HAUPAS, Philippe BARGAIN, Stéphane DANION, François LECOMTE, Dominique PERRICHOT, et Claude PIEL conseillers municipaux.  
Formant la majorité des membres en exercice

**Étaient absents excusés:** Mmes Marie-Françoise CHEVILLON, Elise JOSCHT, Alice BERTRAND et Mrs Daniel HENRY et Gilles RUELLAND

**Était absente :** Mme Nadia MONNIER

**Ayant donné pouvoir :** Mme Marie-Françoise CHEVILLON à Mr Alain LEFEUVRE, Mme Elise JOSCHT à Mr Didier GUERIN.

En préambule, Monsieur le Maire propose de retirer deux points à l'ordre du jour. Il s'agit des contrats d'entretien climatisation, ventilation et froid/cuisine. Mr le Maire précise que les devis sont arrivés trop tard et n'ont pas pu être étudiés. Le conseil municipal adopte cette proposition.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 décembre 2017 et propose de nommer Mr Stéphane DANION, secrétaire de séance. Après délibération, le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal 21 décembre 2017 et nomme Mr Stéphane DANION, secrétaire de séance.

### **AMENAGEMENT RUE DU ROI SALOMON, RUE DU ROI ARTHUR ET DE LA DIGUE RUE DES FORGES : PRESENTATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE (APS) - INFORMATION**

Mr le Maire présente l'avant projet sommaire pour les travaux cités en objet. Les principaux travaux concernent le renouvellement du réseau eaux pluviales et des aménagements de voirie et de sécurité pour les usagers et piétons. Les riverains sont conviés à une réunion de présentation du projet le mercredi 31 janvier 2018. En raison de l'impact financier, les travaux se feront en plusieurs tranches. La première tranche concernera le renouvellement du réseau eaux pluviales et l'aménagement de la rue du Roi Salomon. L'ensemble de ce programme de travaux sera validé par le conseil municipal au moment de l'approbation de l'Avant Projet Définitif (APD).

### **AMENAGEMENT RUE DU ROI SALOMON, RUE DU ROI ARTHUR ET DE LA DIGUE RUE DES FORGES : DEMANDE DE SUBVENTION PRODUIT DES AMENDES DE POLICE – TRANCHE N°1**

Mr le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'aménagement rue du Roi Salomon, rue du Roi Arthur et de la digue rue des Forges sont éligibles à deux subventions (signalisation des passages piétons et aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation) au titre de la répartition du produit des amendes de police auprès du Conseil Départemental.

Dépenses		Recettes	
	Montant (H.T.)		Montant (H.T.)
Maîtrise d'œuvre - ARTOPIA	18 000,00 €	Conseil Départemental : produit des amendes de police : signalisation passage piétons	600,00 €
Prigent - topo et délimitation domaine public	4 965,00 €	Conseil Départemental : produit des amendes de police : aménagements piétonniers de long des voies	4 000,00 €

Travaux - tranche n°1 : rue du Roi Salomon et réseau eaux pluviales	243 500,00 €	Conseil Départemental : Tapis d'enrobée	17 805,50 €
Cerema -analyse géotechnique	1 936,84 €	Communauté de Communes - fonds de concours	17 130,00 €
		<b>Autofinancement</b>	<b>228 866,34 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>268 401,84 €</b>		<b>268 401,84 €</b>
TVA	53 680,37 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>322 082,21 €</b>		

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la tranche n°1 des travaux d'aménagement rue du Roi Salomon, rue du Roi Arthur et de la digue rue des Forges. Ces travaux concernent le réseau eaux pluviales et l'aménagement de la rue du Roi Salomon.
- d'approuver le plan de financement de l'opération
- de solliciter deux subventions (signalisation des passages piétons et aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation) au titre de la répartition du produit des amendes de police auprès du Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement rue du Roi Salomon, rue du Roi Arthur et de la digue rue des Forges
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

#### **AMENAGEMENT RUE DU ROI SALOMON, RUE DU ROI ARTHUR ET DE LA DIGUE RUE DES FORGES : DEVIS ANALYSE GEOTECHNIQUE**

Mr le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental a préconisé une analyse géotechnique de la rue du Roi Salomon.

Le laboratoire CEREMA a établi un devis pour cette prestation qui s'élève à 1 936,84 € H.T. Mr le Maire propose de le valider

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de valider le devis du laboratoire CEREMA d'un montant de 1 936,84 € H.T.
- d'autoriser Mr le Maire à le signer
- de régler la dépense en investissement opération n°289.

#### **AMENAGEMENT PARKING RUE DES CHEVALIERS DE LA TABLE RONDE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Mr le Maire propose aux membres du conseil municipal de créer un parking rue des Chevaliers de la Table Ronde. En effet, le besoin de parking dans ce secteur de l'agglomération devient indispensable en raison de la proximité de l'école publique et l'accroissement du tourisme. La création de ce parc de stationnement en dehors de la voie de circulation apportera plus de sécurité dans ce secteur du bourg. Ces travaux sont éligibles à une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police auprès du Conseil Départemental.

L'entreprise POMPEI a établi un devis pour ces travaux qui s'élève à 23 619,92 € H.T.

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
	Montant (H.T.)		Montant (H.T.)
Travaux	23 619,92 €	Conseil Départemental : création d'un parking en site propre	4 000,00 €
		Participation communale	19 619,92 €

<b>TOTAL</b>	<b>23 619,92 €</b>		<b>23 619,92 €</b>
TVA	4 723,98 €		4 723,98 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>28 343,90 €</b>		<b>28 343,90 €</b>

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver les travaux d'aménagement d'un parking rue des Chevaliers de la Table Ronde
- d'approuver le plan de financement de l'opération
- de solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police auprès du Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement d'un parking rue des Chevaliers de la Table Ronde
- d'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

#### **EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Mr le Maire rappelle que le transfert de la compétence du plan local d'urbanisme à la Communauté de Communes de Brocéliande le 27 mars dernier emporte le transfert de l'exercice du DPU (Droit de Préemption Urbain). A l'occasion de la commission générale du 29 juin 2017, la question du périmètre des conditions de délégation du DPU aux communes a été portée au débat à la Communauté de Communes de Brocéliande.

Pour la commune, il est proposé au conseil municipal d'adopter la position suivante : laisser l'exercice du droit de préemption urbain à la communauté de Communes, mais avec la possibilité de solliciter une délégation en cas de projet de préemption par la commune par arrêté.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

#### **CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE PAIMPONT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE.**

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes de Brocéliande a réalisé un parking et des sanitaires publics dans le cadre de sa compétence tourisme sur la commune de Paimpont, rue des Forges.

La Communauté de Communes de Brocéliande a sollicité la commune pour l'entretien de ce site sous la forme d'une convention de prestations de services. La convention prévoit que la commune assurera pour le compte de la communauté des prestations techniques relatives à l'entretien du parking, de la voirie, des espaces verts et des abords des toilettes. Le montant de l'intervention est basé sur le coût horaire d'un agent des services techniques fixé chaque année par délibération. Le coût pour l'année 2018 est fixé à 35 € de l'heure.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de valider les termes de la convention
- d'autoriser Mr le Maire à la signer.

#### **CAMPING MUNICIPAL : REGULARISATION**

L'espace jeunes de la commune de Noyal Châtillon sur Seiche a séjourné au camping municipal du 08 au 13 juillet 2017. Le camping a établi une facture de 228,00 € correspondant aux frais du séjour. Or, la commune de Noyal Châtillon sur Seiche a mandaté la somme de 320,00 €. Afin de régulariser la situation, il convient d'effectuer un remboursement de 92,00 € sur le compte de la commune de Noyal Châtillon sur Seiche.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer ce remboursement.

#### **RAPPORT SUR LE PRIX ET A LA QUALITE DE L'EAU – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXERCICE 2016**

Le code général des collectivités territoriales prévoit que le rapport annuel relatif au prix et à la qualité de l'eau assainissement doit être approuvé par le conseil municipal.

Après s'être fait présenter le rapport annuel relatif au prix et à la qualité de l'eau – service assainissement collectif 2016, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ledit rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.